



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 septembre 2022

**Objet de la délibération**

**CREANCES ETEINTES**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL , Stéphane LOHÉZIC à Philippe PERRONNO , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2022.09.010**

**CREANCES ETEINTES**

**Rapporteur : Pascal LE LIBOUX**

Le comptable municipal d'Hennebont sollicite le Conseil Municipal pour un dossier ayant fait l'objet d'un jugement pour rétablissement personnel.

Ce dossier concerne 1 personne pour un montant de 5,34 € relatif à une prestation de restauration scolaire dont l'année d'origine est 2019.

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542 : créances éteintes

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la demande présentée par le comptable public d'Hennebont,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 septembre 2022,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 septembre 2022,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **ADMET** en non-valeur la somme évoquée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 056-21560834-20220929-D202209010-DE